

Conseil National de la Mer et des Littoraux

Lieu des réunions : Paris

Mission :

Le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) a été créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et remplace ainsi le Conseil national du littoral et le comité de suivi du Grenelle de la mer.

Installé le 18 janvier 2013, il est présidé par le Premier ministre, ou par délégation, par le ministre chargé de la mer. Inscrit dans la feuille de route pour la transition écologique de septembre 2012, le CNML est un élément central de la gouvernance maritime de la France.

Désignation de l'Association des maires de France:

Membre
M. Dominique CAP <i>Président de l'AMF 29</i> <i>Maire de Plougastel-Daoulas</i>

Mise à jour : février 2015